

PRÉFECTURE DE LOIR-ET-CHER
Élections législatives – scrutin des 30 juin et 7 juillet 2024
Propagande électorale
màj au 12/06/2024

- - - -

Quantités maximales de documents admis à remboursement

Circonscription	Nombre de bureaux de vote	Nombre d'électeurs	Professions de foi <i>Nbre des inscrits majorés de 10 %</i>	Bulletins de vote <i>Double du nbre des inscrits majoré de 10 %</i>	Nombre d'emplacements de panneaux d'affichage	Nombre maximal de grandes affiches	Nombre maximal de petites affiches (réunions électorales)
Circonscription 1 - Blois	96	82667	90934	181867	98	196	196
Circonscription 2 - Romorantin-Lanthenay	105	80294	88323	176647	106	212	212
Circonscription 3 - Vendôme	191	80956	89052	178103	203	406	406
DEPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER	392	243917			407		

Remise de la propagande électorale

Adresse de livraison	Société RDSL quai n°8 100 route de Houdan 28410 SAINT-LUBIN-DE-LA-HAYE (France) contact : magasin@rdsi.fr Tél. : 02.37.82.06.53
Date limite de remise de la propagande	1 ^{er} tour : mardi 18 juin 2024 à 18h00 2 nd tour : mardi 2 juillet 2024 à 18h00

Réunion de la commission de propagande

Lieu	Préfecture de Loir-et-Cher - Blois rue du 18 juin 1940 contact : pref-elections@loir-et-cher.gouv.fr Tél. : 02 54 81 56 20 ou 02 54 81 56 15
Date et horaire	1 ^{er} tour : mardi 18 juin 2024 à 16h30 2 nd tour : mardi 2 juillet 2024 à 17h00

Instructions relatives au conditionnement

Professions de foi et bulletins de vote destinés à la mise sous pli	Mise directe sur palette de 1000 ou 2000 exemplaires non liassés avec protections dessous et dessus, intercalaires entre les couches, cornières, film et cerclage avec fiche palettes d'identification (préfecture, quantités, nom de la liste candidate).
Bulletins de vote destinés aux mairies (colisage)	Conditionnement en cartons identifiés puis mise sur palettes filmées et cerclées avec fiche d'identification (préfecture, quantités, nom de la liste candidate).

INSTRUCTIONS DE LIVRAISON**Il est demandé :**

- 1 bon de livraison détaillé pour toute livraison (nom du dossier + identité du client, quantités et références par matériel). S'il s'agit d'une livraison d'acomptes, il doit être indiqué la date prévue des livraisons à venir, ainsi que celle du solde)
- 1 référence par carton ou par palette (aucune livraison mélangée ne sera contrôlée)
- Toutes les palettes doivent être identifiées par une fiche palette (désignation + références, quantités, nom du dossier + identité du client...) avec 1 ex du matériel livré sur deux côtés de la palette
- Tous les cartons doivent être identifiés par une étiquette ou marquage (désignation + références, quantités, nom du dossier + identité du client...)
- Taille et poids maxi des palettes : 80 x 120 x 150 H cm / 700 kg maxi si palette europe, sinon 450 kg
- Protection parfaite du conditionnement (renfort d'angles ou container carton, fond de palette rigide, couvercle rigide, film de protection, cerclage adapté pour ne pas abîmer les matériels)

De façon générale : éviter l'enchevêtrement des documents ; éviter l'apparition de phénomènes de tuitage et de déformation des documents ; aucun élastique, aucun lien, aucun paquet sous film

Horaires d'ouvertures :

Du Lundi au Vendredi (sauf jours fériés) de 6h00 à 18h00 (Tél : 02 37 82 06 53)

Adresse de livraison :

RDSL
Quai n°8
100 Route de Houdan
28410 SAINT LUBIN DE LA HAYE
(France)
Contact : magasin@rdsl.fr

Autres informations de conditionnement selon la nature des documents :**Professions de foi (mise sous pli)**

Mise directe sur palettes en paquets de 1 000 ou 2 000ex non liassé avec protection dessous et dessus, intercalaire entre les couches, cornières, film et cerclage avec fiche palettes d'identification (préfecture, quantité, candidat....)

Bulletins électeurs (mise sous pli)

Mise directe sur palettes en paquets de 1 000 ou 2 000ex non liassé avec protection dessous et dessus, intercalaire entre les couches, cornières, film et cerclage avec fiche palettes d'identification (préfecture, quantité, candidat....)

Bulletins colisage (Mairie)

Mise en cartons identifiés puis sur palettes filmées et cerclées avec fiche d'identification (préfecture, quantité, candidat).